

Avis de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments relatif à l'emploi d'un mélange de dérivés du sel d'ammonium de l'acide 9,10-dihydroxystéarique à la concentration maximale de 2 % en masse de résine comme émulsifiant pour la polymérisation de matériaux et objets en poly(chlorure de vinyle) destinés à entrer au contact des denrées alimentaires

Séance du 19 décembre 2002

Cet avis donne les conditions d'emploi pour lesquelles l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments considère que l'emploi du mélange de dérivés du sel d'ammonium de l'acide 9,10-dihydroxystéarique à la concentration maximale de 2 % en masse de résine comme émulsifiant pour la polymérisation de matériaux et objets en poly(chlorure de vinyle) et dans les conditions d'utilisation spécifiées par le pétitionnaire ne présente pas de risque sanitaire.

Mots-clés : contact ; migration ; toxicologie ; mélange

Fichier(s) joint(s) (0):

Article(s) relatif(s) (0):

Lien(s) externe(s) (0):